

Inscription individuelle

À retourner à TPMA Formation Et si on revisitait les fondamentaux ?

40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge

Tél.: 01 69 44 53 70 ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Profession :

Tél. : Courriel :

Je verse la somme de :

Inscription individuelle pour 1 journée : 75 € Inscription individuelle pour la semaine : 300 €

Je souhaite m'inscrire le : du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022 lundi 24 janvier 2022 mardi 5 janvier 2022

mercredi 26 janvier 2022 jeudi 27 janvier 2022 vendredi 28 janvier 2022

Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation

Paiement par carte bancaire **CB** :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n° [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° [] [] [] Expire fin [] [] [] [] [] [] Signature obligatoire :

Je souhaite recevoir une facture

INSCRIPTION AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE



Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, disponible sur le portail CHORUS.

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Tarif par journée : 200 € Tarif pour la semaine : 750 €

Entre les soussignés :

1 - TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

2 - représentée par

Pour Mme - M. :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 : Objet de la convention

TPMA Formation

organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation :

Et si on revisitait les fondamentaux ?

► Programme et méthodes : ci-contre

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

► Date : **Je souhaite m'inscrire le**

► Durée : **7h00/jour**

► Lieu : **Paris**

Article 2 : Effectif formé

L'organisme : TPMA Formation accueillera :

Mme - M. :

Profession :

À Savigny-sur-Orge,

Pour l'employeur*

Adresse de facturation

.....

.....

Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à € net de taxe.

Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de TPMA Formation.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à TPMA Formation, au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, aucune facture ne sera effectuée.

Passé ce délai, l'inscription sera facturée au tarif indiqué.

En cas d'absence constatée le jour de la formation, une facture vous sera tout de même adressée.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation**

Adresse du participant

.....

.....

* Signatures et tampons ** Un exemplaire de la présente convention, complété par nos soins, vous sera adressé par retour.

